

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01564

Numéro SIREN : 484 226 444

Nom ou dénomination : C.S.V

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2019 sous le numéro de dépôt 20830

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

Grant Thornton

91 rue Nationale

59045 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : C.S.V

Numéro RCS : 484 226 444

Numéro Gestion : 2007B01564

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 10 place de la République

59650 Villeneuve-d Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/03/2019

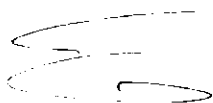
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 07/10/2019

Sous le numéro : 20830

Délivré à Lille Métropole le 16 octobre 2019

Le Greffier,



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)COPIE CERTIFIEE
CONFORME
à l'ORIGINALE

Designation de l'entreprise SARL C.S.V.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 10 Place DE LA REPUBLIQUE 59650 VILLENEUVE D'ALB		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numero SIRET* 4 8 4 2 2 4 4 4 4 0 0 0 1 2		Neant *			
		Exercice clos le 31/03/2019			
		Amortissements provisions			
		Net			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(I) AA			
	Capital souscrit non appelé	AB		AC	
	Frais d'établissement *	CX		CQ	
	Frais de développement *	AF		AG	
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	290 000	AI	290 000
	Fonds commercial (1)	AJ		AK	
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO	
	Terrains	AP		AQ	
	Constructions	AR	143 313	AS	91 089
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	1 174 307	AU	553 020
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW	
	Immobilisations en cours	AX		AY	
	Avances et acomptes	CS		CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU		CV	
	Autres participations	BB		BC	
	Créances rattachées à des participations	BD		BE	
	Autres titres immobilisés	BF		BG	
Prêts	BH	50 171	BI	50 171	
Autres immobilisations financières*					
TOTAL (II)		BJ	1 657 792	BK	644 109
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BVL	
	Matières premières, approvisionnements	BN		BO	
	En cours de production de biens	BP		BQ	
	En cours de production de services	BR		BS	
	Produits intermédiaires et finis	BT	633 150	BU	633 150
	Marchandises	BV	2 958	BW	2 958
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	186 379	BY	244
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	295 867	CA	295 867
	Autres créances (3)	CB		CC	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD		CE	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CF	599 895	CG	599 895
	Disponibilités				
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	63 741	CI	63 741
	TOTAL (III)	CJ	1 781 991	CK	244
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 439 784	IA	644 354
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 43 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SARL C. S. V.		Neant		*	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	15 000	)	DA	15 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	145 500		
	Ecart de reevaluation (2)* (dont ecart d'equivalence	EK	)	DC			
	Reserve legale (3)			DD	1 500		
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Reserves reglementees (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	)	DF			
	Autres reserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	789 754		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	53 755		
	Subventions d'investissement			DJ			
Provisions reglementees *			DK				
TOTAL (I)				DL	1 005 509		
Autres fonds propres	Produit des emissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnees			DN			
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	13 351		
TOTAL (III)				DR	13 351		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes aupres des etablisements de credit (5)			DU	397 803		
	Emprunts et dettes financieres divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	81 987		
	Avances et acomptes recus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattaches			DX	1 086 600		
	Dettes fiscales et sociales			DY	204 903		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattaches			DZ			
Compte regul	Autres dettes			EA	5 274		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)				EC	1 776 568		
Ecart de conversion passif*				(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	2 795 429		
REVENUS	(1) Ecart de reevaluation incorpore au capital			IB			
	(2) Dont	Reserve speciale de reevaluation (1959)			IC		
		Ecart de reevaluation libre			ID		
		Reserve de reevaluation (1976)			IE		
	(3) Dont reserve speciale des plus-values a long terme *			EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 449 425		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes creditiers de banques et CCP			EH	3 441		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire article 57 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise <u>SARL C.S.V.</u>		Exercice N		Néant *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA 11 840 624	FB	FC 11 840 624
	Production vendue { biens *	FD 1 161 110	FE	FF 1 161 110
	{ services *	FG 37 911	FH	FI 37 911
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 13 039 647	FK	FL 13 039 647
	Production stockée*			FM
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO 12 445
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP 13 204
	Autres produits (1) (11)			FQ 13 254
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 13 078 551
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS 10 712 451
	Variation de stock (marchandises)*			FT 60 380
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 948 641
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 108 682
	Salaires et traitements*			FY 853 725
	Charges sociales (10)			FZ 228 821
	Dotations d'exploitation { Sur immobilisations { dotations aux amortissements*			GA 144 235
	{ dotations aux provisions*			GB
	{ Sur actif circulant { dotations aux provisions*			GC 244
	{ Pour risques et charges { dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE 10 435
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 13 067 618
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 10 932
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ (446)
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)				GP (446)
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 3 643
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)				GU 3 643
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (4 090)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 6 842

Designation de l'entreprise SARL C.S.V.

Neant

[illegible]

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

On notera que notre société a fait des dons alimentaires à une association pour un montant total de 52 922.00€ HT.

La société bénéficie ainsi d'une réduction d'impôt de 60% jusqu'au plafond de déductibilité (65 198€) soit un montant de 31 753 €.

On notera une provision pour risque de non imputation de la réduction d'impôts pour mécénat de 2017 a été comptabilisée pour un montant de 13 351.00€

On notera également que notre société avait fait l'acquisition d'un transpalette électrique pour un montant de 5 015.00€uros hors taxe, en date du 7 avril 2016.

Conformément à la loi Macron de 2016, cet investissement bénéficie d'une déduction fiscale complémentaire de 40% de la valeur d'acquisition, répartie sur la durée normale d'utilisation du bien, soit pour l'exercice d'une déduction de 401 €.

Suite à l'adoption de la nouvelle politique commerciale en date du 19 mars 2018 et la nouvelle prise d'enseigne "MARKET" préconisée par le groupe Carrefour, notre société a obtenu une aide de 24 000.00€ de notre franchiseur, la société C.S.F, en raison des modifications apportées au nouveau concept MARKET et à la signalétique et à l'image de l'enseigne.

Suite au dossier contentieux et à nos demandes de remboursements de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), nous avons obtenu des services des douanes leur accord et nous avons provisionné en produit à recevoir :

- TICFE pour la période d'avril 2016 à mars 2017 : 13 036 €

- TICFE pour la période d'avril 2017 à mars 2018 : 12 776 €

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL C.S.V.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 2 795 429 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 53 755 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 12 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 1 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le stock a été inventorié en prix d'achat, le dernier connu, augmenté des coûts logistiques pour les livraisons provenant du groupe Carrefour.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 33 350 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	290 000			290 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	290 000			290 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	143 394		80	143 314
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 125 551	33 013	3 160	1 155 404
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 809		1 905	18 903
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 289 754	33 013	5 145	1 317 621
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	46 240	3 931		50 171
Immobilisations financières	46 240	3 931		50 171
ACTIF IMMOBILISE	1 625 994	36 944	5 145	1 657 793

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		33 013	3 931	36 944
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		33 013	3 931	36 944
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 145		5 145
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 145		5 145

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	31/03/2019
Eléments achetés	290 000
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
Total	290 000

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Un test de dépréciation a été réalisé à la clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	72 723	18 446	80	91 089
- Installations générales, agencements aménagements divers	415 869	123 734	3 160	536 444
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 427	2 055	1 905	16 577
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	505 019	144 236	5 145	644 110
ACTIF IMMOBILISE	505 019	144 236	5 145	644 110

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 596 160 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	50 171		50 171
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	186 379	186 379	
Autres	295 868	295 868	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	63 741	63 741	
Total	596 160	545 988	50 171
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	38 508
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	11 735
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	26 887
Total	77 130

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 15 000.00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 75.00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200	75.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	75.00

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts		13 351			13 351
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		13 351			13 351
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		13 351			

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 776 569 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 441	3 441		
- à plus de 1 an à l'origine	394 362	67 219	272 621	54 522
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 086 601	1 086 601		
Dettes fiscales et sociales	204 903	204 903		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	87 262	87 262		
Produits constatés d'avance				
Total	1 776 569	1 449 426	272 621	54 522
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	66 687			
(**) Dont envers les associés	81 988			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	79 107
INT COURUS S/EMP.AUP.ETABLT CRÉDIT	116
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	3 441
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	967
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	54 296
PROVISIONS 13 EME MOIS	16 254
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	15 431
CHGES SOCIALES SUR 13 EME MOIS	4 619
AIDE CONSTRUCTION	4 791
CFE	9 173
CVAE	5 458
FORMATION CONTINUE	1 949
TAXE ENSEIGNE	820
TAXE AU M2	45 730
AV ACQUIS A FACTURER	3 919
Total	246 073

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE MULTIRISQUE	1 723		
TOKHEIM	1 033		
CONTROL JOHNSON	2 438		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 056		
SCUTUM	409		
SPPS 12 M3	1 145		
SICOM	336		
LOYER OGALIM	53 829		
BNP PARIBAS	235		
ARVAL BNP LOC VEHICULE	537		
Total	63 741		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 651 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 40 009 euros

Notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite et des droits individuels à la formation conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel. Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain. Par contre on précise que l'engagement de l'indemnité de départ en retraite (IDR) s'élève à la clôture de l'exercice au 31 mars 2019 à €.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

C.S.V.
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 10 Place de la République – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

484 226 444 RCS LILLE METROPOLE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2019**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019, s'élevant à 53 755,19 euros, de la manière suivante :

A la réserve facultative pour 53 755,19 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Si option pour le barème progressif de l'IR</u>	
		<u>Eligibles à l'abattement article 158-3-2° du CGI</u>	<u>Non éligibles à l'abattement article 158-3-2° du CGI</u>
31.03.2018	80 000 € soit 400,00 € part	-	80 000 €
31.03.2017	80 000 € soit 400,00 € part	-	80 000 €
31.03.2016	80 000 € soit 400,00 € part	-	80 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Voix pour 20/9

Voix contre -

Abstention -

Le Gérant



COPIE CERTIFIEE
CONFORME A
L'ORIGINAL

CSV

S.A.R.L. au Capital de 15.000 €

10 Place de la République

59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

**RAPPORT SUR
LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice Clos au 31 Mars 2019

François FINET

30 Boulevard du Général Leclerc

59 100 ROUBAIX

Tél : 03.20.73.68.68 Fax : 03.20.80.86.12

SIRET : 441 451 366 00021 APE : 6920Z

CSV

10 Place de la République

59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/03/2019

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SARL CSV relatifs à l'exercice clos le 31/03/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL CSV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Avril 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels appelle de ma part, l'observation suivante :

- Vous n'avez pas indiqué dans le rapport de gestion, comme le prévoit l'article D 441-4 du code de commerce, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL CSV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

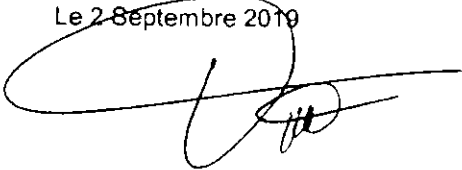
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROUBAIX,
Le 28 septembre 2019



Le Commissaire aux comptes
FINET FRANCOIS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2019	Net 31/03/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, droits & val similaires				
Fonds commercial (1)	290 000		290 000	290 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	143 314	91 089	52 224	70 670
Autres immobilisations corporelles	1 174 308	553 021	621 287	714 064
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 171		50 171	46 240
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 657 793	644 110	1 013 683	1 120 975
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	633 150		633 150	693 530
Avances et acomptes versés sur commandes	2 958		2 958	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	186 379	245	186 134	155 460
Autres créances	295 868		295 868	400 397
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	599 895		599 895	845 136
Charges constatées d'avance (3)	63 741		63 741	63 709
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 781 991	245	1 781 746	2 158 231
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 439 784	644 355	2 795 429	3 279 206
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				21 616

François FINET
Commissaire aux Comptes

	31/03/2019	31/03/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	145 500	145 500
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	789 755	779 674
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 755	90 081
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 005 510	1 031 755
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 351	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 351	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	397 803	464 996
Emprunts et dettes financières diverses (3)	81 988	40 207
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 086 601	1 157 241
Dettes fiscales et sociales	204 903	258 358
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		318 495
Autres dettes	5 274	7 833
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 776 569	2 247 451
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 795 429	3 279 206
(1) Dont à plus d'un an (a)	327 143	391 707
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 449 426	1 855 423
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 441	3 927
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2019	31/03/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 840 624		11 840 624	11 377 880
Production vendue (biens)	1 161 111		1 161 111	1 092 201
Production vendue (services)	37 912		37 912	42 449
Chiffre d'affaires net	13 039 647		13 039 647	12 512 530
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 445	25 555
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			13 204	13 699
Autres produits			13 255	3 247
Total produits d'exploitation (I)			13 078 861	12 556 030
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			10 712 452	10 329 733
Variations de stock			60 380	-33 176
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			948 641	956 456
Impôts, taxes et versements assimilés			108 683	116 686
Salaires et traitements			853 725	815 254
Charges sociales			228 821	230 977
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			144 236	77 883
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			245	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			10 436	16 704
Total charges d'exploitation (II)			13 067 619	12 510 516
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			10 932	44 514
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			-447	519
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				121
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			-447	640
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 644	220
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			3 644	220
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 090	419
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 842	44 933

François FINET
Commissaire aux Comptes

	31/03/2019	31/03/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	49 812	50 283
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	49 812	50 283
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		12
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 351	4 477
Total charges exceptionnelles (VIII)	13 351	4 489
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	36 461	45 794
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-10 452	646
Total des produits (I+III+V+VII)	13 127 917	12 605 952
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 074 161	12 615 872
BENEFICE OU PERTE	53 755	90 081
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

On notera que notre société a fait des dons alimentaires à une association pour un montant total de 52 922 00€ HT

La société bénéficie ainsi d'une réduction d'impôt de 60% jusqu'au plafond de déductibilité (65 198€) soit un montant de 31 753 €

On notera une provision pour risque de non imputation de la réduction d'impôts pour mécénat de 2017 a été comptabilisée pour un montant de 13 351 00€

On notera également que notre société avait fait l'acquisition d'un transpalette électrique pour un montant de 5 015 00€uros hors taxe, en date du 7 avril 2016

Conformément à la loi Macron de 2016, cet investissement bénéficie d'une déduction fiscale complémentaire de 40% de la valeur d'acquisition, répartie sur la durée normale d'utilisation du bien, soit pour l'exercice d'une déduction de 401 €

Suite à l'adoption de la nouvelle politique commerciale en date du 19 mars 2018 et la nouvelle prise d'enseigne "MARKET" préconisée par le groupe Carrefour, notre société a obtenu une aide de 24 000.00€ de notre franchiseur la société C.S.F. en raison des modifications apportées au nouveau concept MARKET et à la signalétique et à l'image de l'enseigne

Suite au dossier contentieux et à nos demandes de remboursements de la TICFE (Taxe Interieure sur la Consommation Finale d'Electricité) nous avons obtenu des services des douanes leur accord et nous avons provisionné en produit à recevoir

- TICFE pour la période d'avril 2016 à mars 2017 : 13 036 €

- TICFE pour la période d'avril 2017 à mars 2018 : 12 776 €

François FINET
Commissaire aux Comptes

Désignation de la société : SARL C S V

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 2 795 429 euros et au compte de résultat de l'exercice, présente sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 53 755 euros

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 12 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 1 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le stock a été inventorié en prix d'achat, le dernier connu, augmenté des coûts logistiques pour les livraisons provenant du groupe Carrefour.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

François FINET
Commissaire aux Comptes

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 33 350 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personne - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice, alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	290 000			290 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	290 000			290 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	143 394		80	143 314
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 125 551	33 013	3 160	1 155 404
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 809		1 905	18 903
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 289 754	33 013	5 145	1 317 621
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	46 240	3 931		50 171
Immobilisations financières	46 240	3 931		50 171
ACTIF IMMOBILISE	1 625 994	36 944	5 145	1 657 793

François FINET
Commissaire aux Comptes

Les flux s'analysent comme suit

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		33 013	3 931	36 944
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		33 013	3 931	36 944
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 145		5 145
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 145		5 145

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2019
Eléments achetés	290 000
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
Total	290 000

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG nous avons estimé que le fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre il n'est pas amorti.

Un test de dépréciation a été réalisé à la clôture de l'exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	72 723	18 446	80	91 089
- Installations générales, agencements, aménagements divers	415 869	123 734	3 160	536 444
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 427	2 055	1 905	16 577
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	505 019	144 236	5 145	644 110
ACTIF IMMOBILISE	505 019	144 236	5 145	644 110

François FINET
Commissaire aux Comptes

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 596 160 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	50 171		50 171
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	186 379	186 379	
Autres	295 868	295 868	
Capital souscrit - appelé - non versé			
Charges constatées d'avance	63 741	63 741	
Total	596 160	545 988	50 171
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	38 508
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	11 735
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	26 887
Total	77 130

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 15 000 00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 75.00 euros

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200	75.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	75.00

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts		13 351			13 351
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		13 351			13 351
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		13 351			

François FINET
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 776 569 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 441	3 441		
- à plus de 1 an à l'origine	394 362	67 219	272 621	54 522
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 086 601	1 086 601		
Dettes fiscales et sociales	204 903	204 903		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	87 262	87 262		
Produits constatés d'avance				
Total	1 776 569	1 449 426	272 621	54 522
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	66 687			
(**) Dont envers les associés	81 988			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT NON PARVENUES	79 107
INT COURUS S/EMP.AUP ETABLT CRÉDIT	116
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	3 441
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	967
DETTES PROVIS PR CONGES À PAYER	54 296
PROVISIONS 13 EME MOIS	16 254
CHARGES SOCIALES S/CONGES À PAYER	15 431
CHGES SOCIALES SUR 13 EME MOIS	4 619
AIDE CONSTRUCTION	4 791
CFE	9 173
CVAE	5 458
FORMATION CONTINUE	1 949
TAXE ENSEIGNE	820
TAXE AU M2	45 730
AV ACQUIS A FACTURER	3 919
Total	246 073

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE MULTIRISQUE	1 723		
TOKHEIM	1 033		
CONTROL JOHNSON	2 438		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 056		
SCUTUM	409		
SPPS 12 M3	1 145		
SICOM	336		
LOYER OGALIM	53 829		
BNP PARIBAS	235		
ARVAL BNP LOC VEHICULE	537		
Total	63 741		

François FINET
Commissaire aux Comptes

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 651 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 40 009 euros

Notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite et des droits individuels à la formation conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel. Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain. Par contre on précise que l'engagement de l'indemnité de départ en retraite (IDR) s'élève à la clôture de l'exercice au 31 mars 2019 à €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement

François FINET
Commissaire aux Comptes